



École Universitaire de Recherche  
CREATES

***APPEL À CONSOLIDATION DES PROJETS  
émergents 2023  
ANNEE 2024***

## Appel à consolidation projets émergents, innovation, incubation EUR CREATES

L'EUR CREATES souhaite promouvoir les prémices de tout type de recherche innovante d'ampleur entrant dans son périmètre thématique (rappelé en Annexe1). Elle entend ainsi répondre aux demandes de financement d'actions qui déboucheront, par exemple et sans exclusive, sur un projet ANR, ERC, la construction d'un groupe de recherches à moyen/long terme, de nouvelles collaborations... Le projet ne doit pas être forcément interdisciplinaire. Il peut s'agir de recherche fondamentale ou appliquée.

**Cet appel concerne exclusivement les projets émergents qui ont bénéficié d'un financement l'année précédente**

Seront financés, là aussi sans exclusivité :

- Des ateliers de recherche ou séminaires d'incubation (à l'exclusion de colloques ou workshops plus aboutis, qui font l'objet d'un appel spécifique) ;
- Des moyens humains (CDD technicien/IE de quelques mois, stages...)
- Des demandes d'équipement (sur un projet spécifique) ;
- Des missions ;
- Tout budget de fonctionnement.

Ces différents éléments peuvent comporter une dimension pédagogique.

Chaque dossier devra comporter un argumentaire (voir canevas) et une demande de financement qui ne devra pas excéder 5000€. Les co-financements sont possibles. Un soin tout particulier sera apporté à la présentation du budget et à la description des activités du personnel si le projet comporte une demande de ressources humaines. Le porteur de projet s'engagera à faire apparaître la mention et/ou le logo de l'EUR CREATES dans tous les supports de communication.

Dans tous les cas, s'agissant d'un financement pour consolider une recherche en cours, l'argumentaire devra faire apparaître:

- un bilan du projet émergent financé l'année précédente par l'EUR, indiquant notamment les principaux résultats obtenus (livrables, articles publiés ou en cours de publication, résultats d'expérimentation, données, etc.).
- la continuité du travail nécessitant un financement de consolidation dans la dynamique scientifique émergente.

Le dossier aura été signé par le directeur de laboratoire ou d'école qui pourra émettre un bref avis.

### Éligibilité

Le Porteur de Projet doit être membre d'une école d'art ou d'un laboratoire en rattachement principal ou secondaire à CREATES.

Un seul projet peut être déposé par porteur.

### Critères (à motiver très clairement dans le projet)

- Inscription du projet dans les pôles thématiques de l'EUR ;

- Démonstration de l'aspect innovant et incubateur (le projet plus ample sur lequel débouchera le financement doit aussi faire l'objet d'une présentation) ;
- Aspect structurant (implication de plusieurs laboratoires ou écoles d'art) ;
- Internationalisation.

### **Calendrier**

Les dossiers devront être envoyés **sur la plateforme [nuxeo](#) et par email à l'adresse [eur-creates.contact@univ-cotedazur.fr](mailto:eur-creates.contact@univ-cotedazur.fr)** au plus tard le 3/12/2023

Ils seront examinés lors du comité de pilotage du 14 décembre 2023

Les crédits doivent être dépensés avant le 31 décembre 2024.

# Annexe 1

## Thématiques et axes de recherche de l'EUR CREATES

### I. Épistémologie de la créativité et des savoirs sur l'art

#### I.1. Histoire et épistémologie de la créativité

Cet axe concerne les enjeux de ce que doivent être des savoirs sur l'art (avec leurs représentations et leurs catégories) et la créativité dans les domaines non-artistiques, organisations institutionnelles et/ou privées, économies, récits divers, etc.

#### I.2. Émergence et régulation de la nouveauté

Cet axe rassemble les chercheurs qui s'intéressent aux processus de régulation ou à la combinatoire dans les processus de sélection (linguistique, improvisation, etc.) comme ceux qui interrogent la notion de contrainte dans les processus de production. Il accueille notamment les workshops d'improvisation en danse et en écriture poétique en partenariat avec la Villa Arson.

### II. Création et sociétés

#### II.1. Recherche artistique et recherche/création

Cet axe concerne plus spécifiquement les enseignants-chercheurs et les chercheurs praticiens des écoles d'art, sans exclusivité. Il s'intéresse aux thématiques liées à la production artistique et à la mise en œuvre des interactions entre théorie et pratique. Il vise à mettre en évidence et éventuellement à créer des protocoles méthodologiques qui accompagnent la recherche artistique (allant de l'intuition jusqu'à la validation par les pairs : exposition, jury, concert, enregistrement, production devant les professionnels, etc.). Il concerne également les recherches sur les écritures créatives.

#### II.2. Créativité et réceptions

Cet axe concerne les interactions entre la créativité, les productions par lesquelles elle se manifeste et leur réception ; il couvre différents champs, depuis les identités culturelles, le mécénat et la commande, les pratiques curatoriales et la médiation, l'étude des patrimoines et les processus de patrimonialisation jusqu'à l'examen des publics et des usages (au prisme de l'organisation sociale, du genre, du management, etc.). Cet axe interroge globalement la question de la place des productions et des représentations humaines, des performances et des artefacts dans leur sphère sociale et culturelle.

### III. Créations, textes et supports

#### III.1. Sciences des textes et des supports

Cet axe concerne la philologie, l'histoire des textes (génétique, conservation, usages), l'analyse des discours et la narratologie. L'herméneutique des supports dépasse aujourd'hui le cadre des manuscrits et des imprimés et renvoie aussi bien à la sémiologie des images qu'au paysage sonore. Cet axe comprend les humanités numériques, tout à la fois comme forme de l'archivage, de la manipulation et de l'interprétation des données textuelles, iconographiques et sonores et comme nouveau paradigme des modes de création et de réception, incluant les écritures transmedia ou vidéoludiques.

#### III.2. Vie et transformation des objets, des images, des monuments

La question de la vie matérielle des créations sollicite des disciplines comme la préhistoire et l'histoire, l'histoire de l'art et des images, l'archéologie monumentale et l'architecture. Il s'agira de s'intéresser aux transformations des objets techniques, des objets figurés et des monuments à partir des traces matérielles et textuelles documentant les processus de fabrication et de création, d'utilisation, d'actualisation et de recyclage de ces objets.

## Annexe 2

# Formulaire APP CONSOLIDATION EMERGENTS, INNOVATION, INCUBATION

### CREATES

APP Consolidation projets émergents, innovation, incubation

Année 2024

### IDENTIFICATION

Nom du laboratoire gestionnaire de l'action :

Nom et prénom du porteur de projet responsable de la demande :

E-mail du porteur de projet responsable de la demande :

### PROJET

Titre du projet :

Résumé (150 mots) :

Calendrier :

Organisme(s) d'accueil :

Laboratoires/écoles UCA participant au projet :

Laboratoire/école n° 1 :

Nom :

Statut (UMR, EA, école...) :

Domaine Scientifique (DS) :

Laboratoire/école n° 2 :

Nom :

Statut (UMR, EA, école...) :

Domaine Scientifique (DS) :

Partenaires extérieurs (oui/non) :

Partenaire extérieur n° 1 :

Partenaire extérieur n° 2 :

Nature de l'action

Description de la recherche (objet, contexte, enjeux scientifiques, retombées pour l'EUR, aspect innovant et incubateur) en indiquant un bilan du projet émergent financé l'année précédente (principaux résultats obtenus : livrables, articles publiés ou en cours de publication, résultats d'expérimentation, données, etc.) et la continuité de dynamique scientifique émergente.

Description de l'action plus ample que prépare la demande :

Indiquer le montant obtenu l'année précédente en fonds CREATES et autres fonds (éventuellement):

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

**DATE LIMITE DU DEPÔT DU DOSSIER sur la plateforme [nuxeo](https://nuxeo.univ-cotedazur.fr) et par email à l'adresse [eur-creates.contact@univ-cotedazur.fr](mailto:eur-creates.contact@univ-cotedazur.fr) au plus tard le **3 décembre 2023.****

Signature du porteur de projet :

Signature et avis du directeur  
de laboratoire ou de l'école :